

Pour sauvegarder la bonne réputation de notre pays, accusé pratiquement de pays de corrompus, la représentation nationale se doit d'ordonner une enquête parlementaire sur les conditions dans lesquelles les différentes concessions ont été attribuées au Groupe BOLLORE au PAL.

Il importe par conséquent, de faire la lumière sur les faits ci-après :

- Quelles sont sur les règles générales et légales d'attribution de la concession de certaines activités au PAL ?
- Quelles ont été les propositions financières et techniques du Groupe BOLLORE au cours de l'attribution des concessions ?
- Quelles sont les autorités gouvernementales, portuaires, qui ont attribué la concession au Groupe BOLLORE ?
- Quelles étaient les autres entreprises en concurrence avec le Groupe BOLLORE ?
- Quel a été le rôle joué par la Commission de Privatisation et qui était ses membres ?
- Est-ce que depuis l'obtention de la concession, le Groupe BOLLORE a satisfait à tous ses engagements ?
- Sur la base de quels documents juridiques Mr Jacques DUPUYDAUBY a été évincé du PAL où il exploitait deux concessions (conteneur et conventionnel) ?

Telles sont les principales questions auxquelles devra répondre la commission d'enquête. Au demeurant, pourquoi une commission d'enquête parlementaire ? Pour y voir plus clair ; pour établir si les concessions obtenues par le Groupe BOLLORE au TOGO pour ses activités au PAL, l'ont été en toute transparence, conformément aux règles de l'art et en respect des procédures légales existantes.

Il y va de l'intérêt du pays et même des autorités qui ont été impliquées dans l'attribution des concessions.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, Chers collègues de bien vouloir adopter la proposition de résolution suivante

### **PROPOSITION DE RESOLUTION**

#### **Article unique**

En application des articles 128 et suivants du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale, est créée une commission d'enquête de quinze (15) membres au maximum chargée :